



Union Patriotique DU RHONE

BULLETIN OFFICIEL PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

et envoyé gratuitement à tous les membres donateurs souscripteurs et associés

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

au Siège social :

5, place de la Miséricorde, Lyon

Abonnement facultatif : 2 francs

Français ! rien que Français !
V. DE LAPRADE.

LES ADHÉSIONS ET ABONNEMENTS

sont également reçus

5, place de la Miséricorde, Lyon

Le mardi de chaque semaine
de 7 à 9 h. du soir

LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION

DES PLAQUES COMMÉMORATIVES LYONNAISES

— 30 OCTOBRE 1898 —

Nous empruntons à la *Revue du Siècle* le compte rendu suivant :

Onze ans après la fête grandiose du 30 octobre 1887, et dans une solennité qui marche de pair avec la première, quelle joie de sentir des milliers de cœurs unis dans une même pensée de commémoration à l'égard des soldats morts pour la Patrie en 1870-71 !

Bien que la cérémonie de 1898 ait eu en moins les délégations extérieures, son caractère s'est accru d'une sorte d'intimité, elle a été entourée d'un profond recueillement dans l'hommage de toute la population de notre cité envers ses enfants.

Le temps d'automne, mêlé de rayons de soleil et d'ombres, qui a encadré cette belle fête de la Patrie, en a fait ressortir davantage encore l'éclat et la majesté, à l'époque de l'année où les tombes reçoivent la visite des survivants.

A 1 heure précise, sur la place Bellecour, se sont rassemblées les sociétés appelées à participer au défilé, organisé à la perfection suivant les excellentes dispositions de M. le lieutenant-colonel Polonus, commissaire général, secondé par M. le commandant Mège et tous les commissaires militaires qui avaient répondu avec un remarquable empressement à son appel.

Au moment du départ du cortège, une immense nuée de blancs messagers s'élève et tournoie dans les airs ; on croirait assister au vol de milliers de pensées et de souvenirs allant précéder, dans leur pieuse manifestation, ces cohortes de serviteurs de la Patrie.

C'est la Fédération Colombophile de Lyon, président M. Vacheron, qui fait un lâcher de deux mille pigeons, le plus beau et le plus important qu'on ait vu depuis bien longtemps.

En même temps, les Sociétés, formées sur huit rangs et classées par voie de tirage au sort en 32 groupes, répartis en 4 bataillons, s'ébranlent pour se rendre au monument des Enfants du Rhône. Sur tout le parcours, la foule massée pousse des acclamations et des vivats.

En tête du cortège marchent les porteurs de couronnes, les membres de la Commission d'organisation, l'Union fraternelle des Officiers retraités, et son président M. le colonel Jayet, commandeur de la Légion d'honneur ; vient ensuite l'Harmonie municipale et le Bataillon des sapeurs-pompiers (commandant Perrin).

Dans le dernier bulletin de l'*Union Patriotique du Rhône* a été publiée la liste des Sociétés, au nombre de plus de cent, ayant participé au cortège ; il faut y ajouter l'Etendard de Lyon et la Fanfare des Postes et Télégraphes.

A l'arrivée devant le monument des Enfants du Rhône, les

dix-neuf couronnes sont déposées par les délégués des sociétés qui les ont offertes.

Ce sont : Union Patriotique du Rhône, Mobiles, Légionnaires, Volontaires, Combattants de 1870-71, Vétérans des Armées de terre et de mer, Médailleurs coloniaux, Anciens Militaires de la Guillotière, Association de gymnastique de Lyon et du Rhône, Fédération de gymnastique du Rhône et du Sud-Est, Union fraternelle des Officiers retraités, Comité du Monument Blandan, 1^{re} Société des Anciens Militaires de la ville de Lyon, Anciens soldats d'artillerie, Union fraternelle des Anciens soldats du 75^e, Anciens Hussards, Enfants du Rhône (gymnastique), Harmonie Lyonnaise, Anciens militaires ayant fait campagne.

Les drapeaux et les bannières viennent se ranger autour du monument devant les sociétés massées aux abords.

M. Mazoyer, chef de la fanfare des Touristes Lyonnais, fait exécuter, avec accompagnement de voix, la marche de *Sambre et Meuse* et, sur un signal donné par M. Fargues, l'excellent directeur de la partie musicale de la fête, toutes les sociétés instrumentales enlèvent avec un superbe ensemble la *Marseillaise*. Tout le monde s'est découvert et plus d'une larme mouille les paupières des vieux braves.

La foule enthousiaste applaudit à tout rompre.

Le cortège se reforme dans le même ordre pour se diriger cette fois sur l'Hôtel de Ville ; le même accueil sympathique attend les délégations.

Une belle éclaircie favorise la partie la plus importante de la journée. Il est trois heures lorsqu'on arrive sur la place des Terreaux.

Les sociétés en font le tour dans le plus grand ordre et se massent sur trois faces, laissant le centre aux chorales, fanfares et musiques, tandis que les drapeaux et bannières viennent se ranger au pied du perron de l'Hôtel de Ville ayant devant eux les membres de la Commission d'organisation. Parmi ces emblèmes se dressent les fanions noircis de nos anciens Mobiles, les deux drapeaux des Légions alsaciennes-lorraines formées à Lyon en 1870-71, et portant pour devise : « Vaincre et rester Français. »

En haut du perron, on aperçoit M. le Dr Gailleton, maire de Lyon, entouré de ses adjoints et des membres du Conseil municipal ; de MM. Coste-Labaume et Cazeneuve, président et vice-président du Conseil général ; Guicherd, président du Conseil d'arrondissement ; des généraux Muzeau, commandant supérieur de la Défense, Peloux, chef d'état-major, Faure-Biguet, commandant l'artillerie, accompagnés de leurs officiers d'ordonnance ; de MM. Martin, vice-président du Conseil de préfecture ; Caillemier, doyen de la Faculté de droit et Clédar, doyen de la Faculté des lettres ; Bianconi, inspecteur d'Académie ; Dubuisson et Pagny, les auteurs des plaques, Loiseau, président de l'*Union Patriotique de l'Ain*, etc., etc.

L'aspect de la place des Terreaux est admirable et, bien que garnie d'une foule absolument compacte, placée en rangs serrés, un silence imposant y règne d'un bout à l'autre.

Les clairons des sociétés exécutent le salut aux drapeaux. Tous les assistants se découvrent.

M. Sanaoze, président de l'Union Patriotique du Rhône et du Comité d'organisation, suivi de ses collègues, gravit les marches du perron et, s'adressant au maire et aux autorités, prononce le discours suivant :

DISCOURS DE M. SANAOZE

Messieurs,

La grande famille lyonnaise honore en ce jour anniversaire ceux de ses enfants qui sont morts pour la Patrie en 1870-1871.

Dans cette solennité recueillie, c'est d'eux que l'on peut dire avec le poète :

La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau

Après vingt-huit années, combien est de plus en plus vivace et profonde la pensée qui hante nos cœurs au souvenir de ces martyrs du devoir, à l'évocation de leurs souffrances et de leur glorieux dévouement !

L'Union Patriotique du Rhône a été le modeste interprète de ce noble sentiment et, sous son impulsion, elle a érigé ces tables d'honneur comme un autel élevé par notre gratitude au culte de l'amour du sol natal, à la mémoire de ceux qui donnèrent leur vie pour en défendre l'intégrité.

Sans distinction de situation sociale ou de grade, tous ces fils de Lyon, vaillants soldats de l'armée française, ont désormais trouvé un asile éternel au foyer de la maison commune.

Grâce en soit rendue à tous nos concitoyens, particulièrement à la municipalité, au Conseil général, à M. le Préfet, à M. le Gouverneur, à M. le Recteur, dont les appuis ont été précieux pour le succès de l'œuvre qui consacre à nouveau le talent de nos amis Pagny et Dubuisson.

Mais laissons à ces pierres, en apparence silencieuses, leur haute et sereine éloquence, leur langage fier et concret, inspirateur des vertus civiques et patriotiques.

L'avenir en verra germer une fructueuse semence d'abnégation et d'héroïsme.

Par l'appel invincible de l'exemple, elles élèveront sans cesse les âmes vers l'idéal du sacrifice et contribueront à assurer à jamais la grandeur de la France et de la République.

Au nom de l'Union Patriotique du Rhône, nous remettons à la municipalité lyonnaise le monument des Plaques Commémoratives, avec la satisfaction d'avoir réalisé un vœu cher à toute la population de notre cité.

M. le maire de Lyon répond en ces termes :

DISCOURS DE M. LE MAIRE DE LYON

Le Conseil municipal de Lyon accepte au nom de la Ville ces plaques commémoratives où sont inscrits les noms des enfants de Lyon qui ont versé leur sang pour la Patrie.

Ces noms seront pour nous un enseignement et des modèles de vertu civique pour nos enfants.

Ils nous rappelleront aussi qu'en ces jours sombres où la France, presque frappée, commençait à désespérer, un grand patriote s'éleva qui sut rallier à sa voix tous les héros et conserver à notre pays sa dignité et sa grandeur.

Tous, comme lui, comme ces valeureux enfants de Lyon que nous honorons, nous nous sentons animés, aujourd'hui, de la même flamme patriotique.

Que leur exemple reste à jamais devant nos yeux. Attachons nous à faire régner, en tout et partout, le même esprit patriotique.

Et souvenons-nous que, tous, nous sommes enfants d'une même mère, d'une mère-patrie, tous enfants de la France.

Ces deux discours produisent une profonde impression sur l'assistance.

Toujours inspiré pour célébrer les gloires du pays, le poète Camille Roy dit ensuite une œuvre d'une superbe envolée, pour laquelle il est chaleureusement félicité par tous ceux qui l'entourent.

AUX MORTS DE 1870

A l'appel incessant et fier de ceux qui rêvent
Aux malheurs d'autrefois, aux espoirs de demain,
Avec un tronçon d'arme attachée en leur main.
Voici que les grands morts héroïques se lèvent.

Pour les glorifier et les saluer mieux
Cherchons leurs yeux dont le regard n'a pu s'éteindre ;
Cherchons leur cœur vaillant qui ne savait rien craindre,
Plaçons nos cœurs devant leur grand cœur glorieux.

... Vous dormiez et voilà, chers morts, qu'on vous réveille,
Vous qu'un même trépas a jadis rassemblés
Dans les champs recouverts par le manteau des blés,
Dans les champs que votre âme immortelle surveille.

Avec des mots profonds que vous avez connus
On vous réveille, ô Vous qui n'aviez pas d'alarmes !
Et vous vous demandez en recherchant des armes,
Si l'heure en a sonné, si les temps sont venus...

Non, les temps sont encore aux choses incertaines,
Et le clairon sonore, aux cris précipités,
Qui vous appelle au loin, pâles ressuscités,
Est celui de la gloire et non celui des haines.

Morts sublimes, pendant que vous avez dormi,
Des palmes ont grandi qui vous sont destinées,
Et les voici devant vos ombres, inclinées,
Ces palmes que la Gloire altière vous promet.

Voici qu'un peuple élève au-dessus de vos têtes
Les triomphants lauriers que vous avez gagnés
Alors que vous tombiez, sanglants et résignés,
Sur un sol où la mort déchainait ses tempêtes.

Dans l'avenir, dans le présent, dans le passé,
Soyez glorifiés en tout temps, à toute heure,
Au nom de la Patrie aimante qui vous pleure,
Au nom de ceux pour qui votre sang fut versé !...

Au nom du deuil qui nous étreint et qui nous pèse,
Au nom des grands devoirs noblement accomplis,
Au nom des saints drapeaux qui gardent dans leurs plis
Ce qui survit de vous, cher morts, l'Âme française,

Soyez glorifiés !... En vos tombeaux perdus,
Dans vos linceuls faits de la robe de la France,
Que les mots fraternels de gloire et d'espérance
Soient les seuls qu'en ces temps vous ayez entendus.

Attendez maintenant que le grand jour se lève,
Le jour que le Destin prépare au fond des cieux,
Et vers lequel toujours restent fixés vos yeux,
Dormez votre sommeil. Reprenez votre rêve.

Aux Français du présent, à ceux de l'avenir,
O chers morts devant qui l'on s'incline et l'on prie,
Dites comment on vit et meurt pour sa patrie
Par votre exemple et votre souvenir.

Soudain, au milieu du silence qui s'est rétabli éclatent, les premières mesures de la *Marseillaise* et de l'*Hymne Russe*, adaptation de Paul Puget, exécutés par douze cents musiciens et chanteurs, sous la direction de M. Fargues. Un tonnerre d'applaudissements salue cette exécution magistrale bissée au milieu d'un enthousiasme croissant.

LES PLAQUES COMMÉMORATIVES

M. le maire de Lyon et toutes les notabilités présentes ainsi que la Commission d'organisation se rendent ensuite devant les huit plaques scellées contre les hauts piliers qui aboutissent à l'escalier d'honneur.

MM. Dubuisson et Pagny sont l'objet des plus vives félicitations pour le chef-d'œuvre qu'ils ont conçu et dont nous ne ferons ici qu'une rapide description, afin de ne pas commenter longuement la belle reproduction qui accompagne le numéro de la *Revue du Siècle*.

La plaque commémorative a une hauteur totale de 1^m62; elle est formée d'une table en beau marbre noir de Flandre sur laquelle sont gravés les noms en lettres d'or.

Il faut chercher le commentaire de ces inscriptions dans le magnifique encadrement de bronze ciselé qui les entoure, et surtout dans le fronton.

Ce fronton représente un lion, mais un lion debout dans une fière attitude, campé sur un rocher, d'où l'on voit émerger

Noms inscrits sur les Plaques Commémoratives

A L'HOTEL DE VILLE DE LYON

LÉGIONS DU RHONE

Allivergnat Pierre, Lausanne.
 Bailly Louis, Chalon-s-Saône
 Bayard Pierre, Nuits.
 Billoud Joseph - Charles, Nuits.
 Boisset (de) Hippol.-Michel, Héricourt.
 Boiton Pierre, Vosne-Romanée.
 Bonnarens Julien - Alph., Schaffhouse.
 Bouchilé Claude, Nuits.
 Buisson Louis-Pascal, Nuits.
 Burnichon Claude, Saint-Genis-Laval.
 Brachet Alexandre, Chavanne.
 Chaboud Pierre, Héricourt.
 Chaumartin Joseph, Nuits.
 Christin Auguste-Joseph, Thoune.
 Clavier Benoît, Lyon.
 Clavier Claude-Barthélemy, Lyon.
 Colliet Joseph-Aimé, Lyon.
 Coquery Louis, Beaune.
 Courrat Louis, Nuits.
 Dommartin Jacques-Louis, Neuveville.
 Drevon Auguste, Nuits.
 Duc Irénée, Chambéry.
 Dupeuple Louis, Lyon.
 Durand Pierre, Nuits.
 Dutreuil Jean - Baptiste, Lyon.
 Faure Marius, Dijon.
 Fléchon Félix, Nuits.
 Fourreau Joseph, Beaune.
 Frangin Antoine, Boncourt.
 Fuchet Charles-Julien, Beaune.
 Georget Joseph, Nuits.
 Girard Jacques, Lyon.
 Giraud Maurice, Nuits.
 Glotton François - Victor, Nuits.
 Fenouillot Charles-Franç., Nuits.
 Guerre Jean-Antoine, Lyon.
 Guichon Gustave, Nuits.
 Guillermain Victor-Claude, Nuits.
 Guitin Claude-Louis, Nuits.
 Julien Jean-Pierre, Avignon.

Labeye Jean-Louis, Nuits.
 Lacotte Jean-Marie, Vosne-Romanée.
 Laneyrie Benoît, Nuits.
 Lapière Henri, Nuits.
 Lapière Jean, Lyon.
 Largin François, Zurich.
 Lassara, Emmanuel, Nuits.
 Lauffier Pierre - Antoine, Lyon.
 Leblond Jean-Désiré, Nuits.
 Madinier Fleury, Nuits.
 Marnas Adrien-Antoine, Couvet.
 Martin Louis, Châteauneuf.
 Masson Pierre, Nuits.
 Mathié Joseph, Nuits.
 Melon Jean-François, Nuits.
 Ménard André, Héricourt.
 Monin François, Nuits.
 Mongenot Constant, Nuits.
 Montmain Jean-Marie, Lyon.
 Moreau Claude, Nuits.
 Nicolas François-Régis, Pontarlier.
 Noally Jean, Zurich.
 Oyselet Eugène - Joseph, Nuits.
 Perceval Auguste-Joseph, Saint-Genis-Laval.
 Péron Victor-Cyprien, Payerne.
 Perrussel Pierre, Nuits.
 Pinaton Benoît, Nuits.
 Planet Benoît, Boncourt.
 Pralet Jules-Etienne, Nuits.
 Regnier Benoît - Antoine, Nuits.
 Rodet Auguste-Barthélemy, Saint-Genis-Laval.
 Rodier Jean-Baptiste, Nuits.
 Saunier Adolphe, Nuits.
 Sauvage Jean, Agencourt.
 Souty Paul, Lyon.
 Tillon Claude, Lyon.
 Tranchant Jean, Lyon.
 Trunel Léon-Clément, Nuits.
 Vacher Louis, Nuits.
 Vandel Jean-Baptiste, Pontarlier.
 Vitton Paul-Marie-Eugène, Lyon.
 Bernel Jean-Louis-Marie, Nuits.
 Drevet Joseph, Nuits.

MOBILES DU RHONE

Accary Jean-Louis, Belfort.
 Baron Philibert, Belfort.
 Besson Louis - Jean - Marie, Belfort.
 Blanchard Benoit, Neufbrisach.
 Bohas Joseph, Belfort.
 Boiron Georges, Belfort.
 Bouvier Joseph, Lyon.
 Bouvier Joseph, Neufbrisach.
 Boyer Francisque, Belfort.
 Boyer François, Belfort.
 Brosse André-Marie, Belfort.
 Chaboud François, Belfort.
 Charlot Joseph-André, Dresde.
 Charmillon, Pierre-Ferdin., Belfort.
 Charrin Eugène, Belfort.
 Chenevier Joannès, Dresde.
 Chirat Etienne-Charles, Belfort.
 Clavelet André, Belfort.
 Cochet-Muchy Pierre-Louis, Belfort.
 Collet Claudius-Aimé, Belfort.
 Collomb Auguste, Belfort.
 Collomb Claude-Marie, Belfort.
 Dagand Etienne, Belfort.
 Dangain Alfred, Belfort.
 Dufour Antoine, Belfort.
 Duguerry Georges - Louis, Belfort.
 Dumas François, Belfort.
 Eyraud Henri, Belfort.
 Fabry Pierre, Belfort.
 Fayolle Barthélemy, Belfort.
 Gantillon Antoine, Dresde.
 Girard Fleury, Neufbrisach.
 Girard Henry-Fleury, Belfort.
 Gonon Aimé-Léon, Belfort.
 Guignonand Etienne, Belfort.
 Henry Claude-Marie, Belfort.
 Larçon Etienne, Paris.

Lebrun Joseph, Belfort.
 Machizot Charles, Neufbrisach.
 Mathieu Guillaume, Belfort.
 Ménard Antoine - Claude, Belfort.
 Michallet Joseph, Belfort.
 Moiroud Louis, Neufbrisach.
 Moiroux Marius, Belfort.
 Molon Jean-Baptiste, Lyon.
 Montain Charles, Belfort.
 Mothe Louis, Belfort.
 Neyron Gaspard, Paris.
 Ogier Claude, Neufbrisach.
 Oyselet Henri-François, Belfort.
 Paviot Jean-Baptiste, Belfort.
 Perrot Louis-Claude-Etienne, Belfort.
 Petit Pierre - Jean - Marie, Belfort.
 Pichon Martin-Victor, Belfort.
 Pitiot Guillaume, Neufbrisach.
 Pourret Pierre-Marie, Belfort.
 Pupier François, Dresde.
 Raisin Claude-Marie, Belfort.
 Renaud Pierre, Belfort.
 Roche André, Belfort.
 Rollet Antoine, Belfort.
 Ruet Jean-François, Belfort.
 Sabot Philibert - Antoine, Lyon.
 Sattin Marius, Paris.
 Siebenpfeifer Frédéric, Belfort.
 Teissier Charles-Alphonse, Neufbrisach.
 Thévenet Auguste-Pierre, Belfort.
 Vermorel Jacques - Marie, Belfort.
 Vignard Pierre, Belfort.
 Vitet Antoine, Belfort.
 Voland Laurent, Belfort.
 Bigex Jean-Marie, Belfort.
 Mayen Claude, Belfort.

ARMÉE ACTIVE ET CORPS DIVERS

Barboyon Louis, Glogau.
Baudrand Francisque, Vendôme.
Bergairol Pierre, Lunéville.
Bert Anthelme, Saint-Denis (Seine).
Bertrand Etienne, fort de Belleville.
Berthier Joseph, Lyon.
Bornat Joseph, Lyon.
Bourgey André - Etienne, Lyon.
Buclet Etienne, Mouzon.
Cavetier Paul, Tignomont.
Chabanac de Marnas, Paul, Loigny.
Chambost Benoit - Joseph, Paris.
Champin Félix, Arcey.
Chêne Antoine, Sedan.
Chevalier Louis, Lyon.
Claverolas Louis, Lyon.
Comminet Pierre, Brienz.
Costemagne Joanny, Gravelotte.
Couverture François, Paris.
Demeure Etienne, Gien.
Desgouttes Joseph, Rezonville.
Divat Auguste-Henri, Saint-Privat.
Dobler Paul, Sedan.
Dufour Pierre, Rezonville.
Dulac Jean, Mayence.

Durand Philibert, Villefranche-sur-Saône.
Durant Félix, Frœschwiller.
Femel Jean-Claude, Echallens.
Fredoille Gabriel, Strasbourg.
Gallin Pierre-Martel, Lyon.
Godemard Marc, Dillingen.
Grosbois François, Gy.
Guyot Jean-Marie, Sedan.
Jacquet Pierre, Vosges.
Hayn Claude-François, Forbach.
Jacquin Joseph, Lyon.
Jaime Jean, Vissembourg.
Jubin Pierre, Coulmiers.
Jumelle Raphaël, Chalon-sur-Saône.
Kremer Paul-Christophe, Sedan.
Lambert Gustave, Buzenval.
Landre François-Joseph, Lyon.
Loria Gustave-Louis, Orléans.
Maisonneuve Benoit, Cologne.
Mathevon Louis, Lyon.
Michel Michel, Besançon.
Miciol Gabriel, St-Privat.
Millot Joseph, Chembière.
Mollard Jean-Baptiste, Stettin.

Mollard Jean-Louis, Loigny.
Monchanin Antoine, Lyon.
Monty Jean, Nolay.
Morin-Pons Auguste, Sedan.
Neyron Charles, Loigny.
Neyron Lucien, Lyon.
Noiret Jean, Lyon.
Pascot Louis, Brest.
Payen Charles, Le Bourget.
Perget-Pradal Claude, Lyon.
Perrier Jean, Lyon.
Pompogne Claude, Le Mans.
Puechegut Jean-Pierre, Rezonville.
Rage Alexandre, Cassel.
Ray François-Claude, Erfurth.
Reynaud Alphonse, Nîmes.
Richard Félix, Blois.
Roche André, Lyon.
Rousset Claude, Mars-la-Tour.
Ringuel Benoit, Chalon-sur-Saône.
Rousset Joseph, Chalon-sur-Saône.
Rozier Auguste, Sedan.
Sain-Rousset de Vauxonne, Vionville.
Sauze Louis, Lyon.

Sauzet Paul-Marie-Eugène, Villiers-sur-Marne.
Thibaudier Barthélemy, Gravelotte.
Tissot François, Wœrth.
Vassé André-Bruno, Carlsruhe.
Vernay Fleury, Illy.
Vernier Philippe, Lyon.
Vessière Claude, Metz.
Vial Marius, Gravelotte.
Bayet Claude, Torgau.
Bohrer de Kreuznach Raoul, Patay.
Carolus Hippolyte, Besançon.
Crozet François, Erfurth.
Etable Pierre, Besançon.
Gautier Antoine, Nompate-lize.
Lempereur Jean-François, Besançon.
Monfalcon Louis, Besançon.
Pivot Claude, Anse.
Randoni Charles, Besançon.
Ratel Louis, Bonny (Loiret).
Sadot Antoine, Beaune.
Sontonax Nizier, Tarare.
Tête François, Styring.
Vogley Henry, Le Bourget.

Ces plaques érigées sur l'initiative de l'Union patriotique du Rhône, avec le patronage du Conseil municipal de Lyon, Dr Gailleton, maire, ont été inaugurées le 30 octobre 1898.

A NOS MORTS

Dédié à l'Union Patriotique

O vous qui, glorieux, reposez dans vos tombes
Depuis bientôt trente ans, chers morts, éveillez-vous !
Tout ne disparaît pas, soldat, quand tu succombes,
Quelque chose de toi survit encor en nous.
Quand vous passez, le soir, près d'un champ de bataille,
Allez, guidez vos pas vers le lieu du repos
Où sont ensevelis tous ceux que la mitraille
A couchés pour toujours en leur brisant les os.
Quand du soleil couchant sont éteintes les flammes,
Lorsque l'ombre descend, le jour ayant vécu,
A l'heure où tout repose, on sent planer des âmes,
On entend dans la nuit la plainte du vaincu ;
Douleuse elle monte, elle emplit tout l'espace
Et s'en va grandissante, en gémissant tout bas :
Que si toute douleur avec le temps s'efface,
Il en est une, hélas ! qui ne s'efface pas.

Chers morts, cette douleur elle est aussi la nôtre ;
Notre rêve, à tous deux, reste sans lendemain,
Et quand le vent du soir nous apporte le vôtre,
Comme vous nous souffrons, nous attendons demain.
Car nous, les survivants de cette époque sombre,
N'avons pas oublié nos frères d'autrefois,
Et nous avons gravés, si grand qu'en soit le nombre,
Leurs noms dans la mémoire et le cœur à la fois.
Nous les avons inscrits aujourd'hui sur le marbre
Pour que ceux qui viendront sachent se souvenir ;
Enfants du même tronc, arrachés au même arbre,
Nous vous voulons garder vivants dans l'avenir.

Au-dessus de ces noms, secouant sa crinière,
Notre vaillant Lion rugit puissant et fort,
Et son rugissement, grondant comme un tonnerre,
Va réveiller, là-bas, le Lion de Belfort.
Toi qui saignes toujours, va ! lèche ta blessure,
Que rien encor, hélas ! n'a pu cicatriser ;
Elle est profonde autant que profonde est l'injure.
Quand donc viendra le jour qui pourra l'effacer ?

Mais veille, en attendant, toi dont les yeux de pierre
Ont le regard si triste en face de l'affront :
Laisse-les bien fixés, là-bas, vers la frontière,
Tant que l'on gardera cette souillure au front.

Et vous, Enfants du Rhône, vous qui pour la patrie,
Bravement, simplement, pour l'honneur du drapeau,
Avez sacrifié jusques à votre vie,
Dormez, dormez en paix au fond de vos tombeaux !
Nous, vos vieux compagnons, nous vivons un temps triste,
Nous vieillissons pensifs gardant tous nos espoirs,
Rêvant de délivrance notre penser s'attriste
Voyant passer les jours, voyant passer les soirs.
Nous aurions voulu, consolation dernière,
Dormir à vos côtés sans une tache au front ;
Nous aurions voulu marcher à la frontière,
Si nous ne l'avons pu d'autres y marcheront.

Bourgogne hospitalière ! en tes vignes vermeilles
Bien des nôtres sont morts les armes à la main,
Leurs âmes maintenant chantent dans vos bouteilles,
C'est un peu de leur sang qui rougit votre vin.
Pour les jeunes qu'il soit le vin de la revanche ;
En songeant à nos morts, enfants ! n'oubliez pas
Qu'au tronc de l'arbre, hélas ! manquent toujours deux branches
Dont l'ombre était bien douce à ceux qui sont là-bas.
Faites-les reverdir. Puis au pays du songe
Nous partirons dormir notre dernier sommeil,
Et n'ayant plus en nous ce tourment qui nous ronge,
Nous reposerons mieux, ayant vu le réveil.
On s'en ira joyeux, chantant la *Marseillaise*,
Sous les plis du drapeau formant nos bataillons,
Les yeux pleins de lueurs, les cœurs tressaillant d'aise,
Sonnant éperdument la marche des Légions.
Nous dirons à nos morts, leur portant la nouvelle,
Que tout est effacé, la souillure et l'affront ;
Puis rentrant avec eux dans la paix éternelle
Avant de s'endormir les vieux vous béniront.

J. GONINDARD.

les branches du chêne symbolique de notre race. C'est le lion de la France d'aujourd'hui, relevé et guéri de ses blessures, qui observe sans peur la frontière : derrière lui le drapeau national qu'il protège et défend.

De chaque côté est une palme, hommage à l'héroïsme des morts, et au-dessous, sur un bandeau d'immortelles on lit : « Morts pour la patrie 1870-1871. Souvenons-nous. »

Enfin, le soubassement de bronze, avec ces mots : « Union Patriotique du Rhône, 1888-1898 », rappelle collectivement les promoteurs de l'œuvre.

Dans la méditation qui s'empare de chacun à la lecture de ces noms hier encore ignorés, lorsque le regard est brusquement attiré vers le fronton, il semble vraiment que ce glorieux lion est comme une résurrection de la dernière pensée de ces martyrs proclamant jusque dans la mort l'immortalité de la Patrie.

LA MÉDAILLE COMMÉMORATIVE

La médaille commémorative, créée spécialement pour cette inauguration, est ensuite remise au maire, aux présidents du conseil général et du conseil d'arrondissement, aux généraux présents, aux diverses autorités, aux auteurs des plaques ; chaque société participante en recevra également un exemplaire en bronze.

Elle constitue une véritable œuvre d'art ainsi qu'on en peut juger par le fac-simile, et marque en même temps, d'heureuse façon, le lien étroit existant entre les solennités de 1887 et 1898, avec la dédicace qui se poursuit de la face au revers.

« L'Union patriotique du Rhône aux Enfants de Lyon morts pour la Patrie en 1870-1871. — Hôtel de Ville de Lyon, 30 octobre 1898. »

La médaille commémorative, frappée à la Monnaie, fait le plus grand honneur à l'éditeur, M. Lagarde, un Lyonnais établi à Paris, et à l'artiste, M. Rivet, qui a si bien interprété les deux œuvres de notre statuaire Pagny.

LE DÉFILÉ

Cette belle cérémonie est close par un magnifique défilé des sociétés à travers l'Hôtel de Ville, défilé qui dure plus d'une demi-heure et s'effectue avec une allure toute militaire aux sons de la marche *d'Alsace-Lorraine*, jouée sans interruption par l'Harmonie municipale, directeur M. Gache.

Chaque drapeau s'incline en passant devant les plaques commémoratives. On ne saurait résister à l'émotion qui étreint tous les cœurs à ce spectacle.

LE BANQUET

Nous ne dirons qu'un mot du banquet tout fraternel qui a terminé cette journée grandiose. Y assistaient : MM. Martin, délégué du préfet ; Dr Cazeneuve, vice-président du Conseil général ; Arnoud, représentant M. le maire, et plusieurs conseillers municipaux ; Vulliam, major de la place ; les colonels Polonus et Jayet ; les commandants Mège, Marquer, Rangé et Vincent ; Dauban, proviseur du Lycée, et de nombreux membres du Comité d'organisation, membres des sociétés, légionnaires, mobiles, volontaires, combattants, anciens militaires, tireurs, gymnastes, colombophiles, sauveteurs, etc., etc.

M. Sanaoze a remercié chaleureusement les autorités et tous ceux qui ont contribué au succès de la belle cérémonie de ce jour.

D'autres toasts ont été portés par MM. Martin, Dr Cazeneuve, Fontaine, etc., etc.

M. le lieutenant-colonel Polonus lève son verre à l'union patriotique de tous les Français.

M. Gonindard a dit une vibrante poésie de sa composition qui a vivement enthousiasmé les assistants. M. Lumière a chanté quelques belles chansons ; enfin, le poète Camille Roy a reçu du président de l'Union patriotique, à titre d'hommage de gratitude, la médaille commémorative de ce jour ; notre ami a remercié et s'est fait applaudir en disant des strophes d'un grand souffle : *Les Lauriers*.

Et, maintenant, à l'œuvre pour les inaugurations successives que l'Union patriotique se propose de faire dans les chefs-lieux de canton du département, cérémonies dont la journée reconfortante du 30 octobre 1898 forme la brillante préface.

P. - S. — Pendant le banquet, M. Sanaoze a reçu de M. Palté, rédacteur en chef du *Soldat*, auquel avait été envoyée une médaille commémorative de cette belle cérémonie, le télégramme suivant :

« Suis tout cœur avec camarades lyonnais dans inoubliable manifestation 30 octobre. Honoré, touché de l'envoi médaille commémorative. Continuons nos efforts les uns et les autres, la France en a besoin. *Le Soldat* et l'Union ont devises sœurs : Français, rien que Français. — Honneur et Patrie. »

Voici la liste complète du personnel organisateur :

COMMISSION D'ORGANISATION

Président : M. F. Sanaoze.

Vice-présidents : MM. Arnoud et Polonus, présidents des sous-commissions.

Secrétaire général : M. D. Koenig.

Secrétaires des sous-commissions : MM. Anstett et Mancardi.

Membres : MM. Abt, Babolat, Balouzet, Benassy, Berlier, J. Berne, Bertet (Louis), Berthet (commandant), Besson, Ble-ton, J.-B. Bonnet, Boucher, Bruchon, Buisson (Charles), Chabot, Chamba, Chambard-Hénon, Guilleron, Daujat, Desbat, Dontenville, Dubuy, Durand (Fleury), Fauconnier, Favre, Fayard, Fontaine, Gonindard, Gourju, Gouverne, Grosset, Harent, Hess, Hirsch, Landry, Latruffe, Lavigne, Micheletti, Mille, Nolot, Pondeveaux, Reybet, Roy (Camille), Sage (Marius), Sarry, Tricaud ; Tronchet, Vacheron, Wolf (Camille), plus M. l'ingénieur-directeur de la Voirie.

Commissaire général de la fête : M. le lieutenant-colonel Polonus.

Commissaire militaire : M. le commandant Mège, vice-président du Cercle.

Commissaire-adjoint : M. le sous-lieutenant Bruchon.

Directeur de la partie musicale : M. Fargues.

COMMISSAIRES DES BATAILLONS ET GROUPES DU CORTÈGE

MM. les commandants Vincent, Rangé, Marquer, Thévenel.

MM. les capitaines Bal, Chrétien, Cuzin, Tartarin, de Lobstein, Fouillat, Pradel, Malezon.

MM. les lieutenants Moulin-Garon, Sena-Pouzet, Deshaye, Berne, Tarpin, Delhomme, Boulu.

MM. les sous-lieutenants Delorme, Michel, Vincent, Chevalier, Replinger, Pérénet, Gilbert, Barret.

M. Guénard, officier d'administration.

NÉCROLOGIE

L'Union Patriotique du Rhône est sous l'impression d'une douleur profonde.

Notre ami et membre d'honneur, le statuaire Etienne Pagny n'est plus ; il meurt, deux mois à peine après la cérémonie du 30 octobre qui a couronné sa création en quelque sorte testamentaire.

« Pendant la longue maladie qui vient de nous le ravir, a dit M. Devaux, dans son discours aux funérailles auxquelles assistait en grand nombre notre Comité, c'est encore le patriotisme qui ranime pour un instant son ciseau défaillant. Son dernier travail est, en effet, le modèle destiné à l'œuvre si française des Plaques Commémoratives. »

Mais ces liens d'affectueuse sympathie remontaient à 1887, à l'origine même de notre institution, dont la pensée intime et le but avaient été traduits, par Pagny, avec l'éloquence du grand art.

Le groupe des Enfants du Rhône, inauguré à la fondation de notre Union Patriotique, restera son symbole parlant sur les statuts, diplômes et médailles, répartis chaque année entre les sociétés adhérentes.

Dans les cœurs et les âmes, le nom du patriote et du statuaire Pagny sera à jamais inséparable de celui de l'Union Patriotique du Rhône : il était des nôtres au plus haut degré.

SOCIÉTÉ DE TIR DE L'ARMÉE TERRITORIALE

DISCOURS DU LIEUTENANT COLONEL POLONUS

Au banquet annuel du 16 octobre dernier, M. le lieutenant colonel Polonus a prononcé un excellent discours, en qualité de délégué de l'Union Patriotique du Rhône.

Après avoir félicité les administrateurs et la Société,

qu'il a présidée pendant quinze ans, des progrès accomplis, il s'est exprimé en ces termes :

J'aurais été très heureux si les félicitations que je viens d'adresser à la Société de Tir de l'Armée Territoriale avaient pu s'étendre aux nombreuses Sociétés Militaires que j'ai eu l'honneur de fonder dans la région afin de propager le goût du tir aux armes de guerre.

Malheureusement, plusieurs de ces Sociétés ont dû disparaître pour divers motifs, pour lesquels il me faudrait mettre en cause certaines personnalités; je préfère les passer sous silence, pour ne traiter que le côté général de la question.

Ce ne sera pas la première fois qu'on appelle sur ce point l'attention de tous ceux qui peuvent apporter moralement ou pécuniairement leur appui à ces admirables Sociétés patriotiques, qui subsistent si péniblement, et cependant dont l'incontestable utilité ne doit échapper à personne.

Si l'on veut être renseigné d'une manière positive sur les encouragements que les nations voisines accordent aux Sociétés de Tir, il faut interroger nos bons amis du Tir de Lyon, aussi compétents que bons tireurs, ayant la passion de ce genre d'exercice et l'amour de la Patrie; ne craignant pas d'entreprendre d'onéreux et pénibles déplacements pour aller, dans les concours internationaux, soutenir le bon renom des Tireurs Français.

Ces braves amis vous diront combien nos concours paraissent inférieurs à ceux des Sociétés étrangères, comme organisation, valeur et nombre de prix et surtout, comme subvention.

Ils vous diront aussi et cela ressort de ce qui précède, notre infériorité en nombre de Sociétés et, par conséquent, de Tireurs.

Les faveurs faites aux Sociétés par les nations voisines sont considérables :

1^o Les cartouches de guerre, livrées contre remboursement, s'obtiennent en Suisse à 6 centimes, en Italie et en Allemagne à 7.

Nos Sociétés sont obligées de les payer le double, c'est-à-dire, 12 c 1/2 pour les Sociétés civiles, et 10 c. pour les Sociétés Territoriales.

2^o Si nous abordons les subventions, nous voyons que l'Autriche et l'Italie inscrivent chaque année à leur budget pour les Sociétés de Tir 200.000 fr., l'Allemagne 300.000 et l'Angleterre 500.000.

En France hélas! en dehors de ce qui concerne l'armée nous n'avons aucun article d'inscrit au budget en faveur des Sociétés de Tir.

Voilà bien une des causes primordiales qui fait que malgré les efforts de bons patriotes se dévouant pour la propagation du Tir à l'arme de guerre, nos Sociétés voient chaque année diminuer le nombre de leurs tireurs, lorsqu'elles ne sont pas obligées de disparaître complètement.

Je m'empresse de vous dire que ce serait de l'ingratitude de ne pas constater que les trois Sociétés de Tir de Lyon ne sont pas mises en cause et que, grâce au bienveillant appui des corps élus de la ville et du département, et aussi, à la constante et bienveillante sollicitude de M. le Gouverneur de Lyon, ces trois Sociétés peuvent, il est vrai, modestement maintenir leur budget annuel.

Mais je parle, en ce moment, au nom de toutes ces vaillantes Sociétés des localités de moindre importance que la seconde ville de France, dans lesquelles on ne trouve pas, comme à Lyon, de nombreux et généreux donateurs, tels que nos braves artistes lyonnais, et nos dévoués fabricants de soieries, ainsi que le concours des corps élus et le haut et bienveillant patronage de l'autorité militaire.

Dans un discours récent prononcé lors de la distribution des prix à une Société territoriale de la Marne, M. le ministre de la Guerre s'est déclaré partisan des Sociétés de tir et de gymnastique; si l'on tenait compte aussi des présentes considérations, l'Etat et les corps élus leur viendraient en aide en leur accordant les encouragements qu'elles réclament depuis si longtemps, et sans lesquels elles ne tarderaient pas à décroître.

Si, comme l'a dit M. le ministre de la Guerre les Sociétés de tir et de gymnastique sont utiles au pays, il est urgent d'arriver à une meilleure organisation, en leur permettant d'augmenter le nombre de leurs tireurs, qui désertent leurs stands parce que le tir est trop onéreux et peut-être aussi pour de nombreux sports plus agréables mais, à coup sûr, moins utiles à la Patrie.

Pour obtenir ce résultat, il faut que les Sociétés puissent exercer les tireurs dans des conditions moins onéreuses, en abaissant le prix des munitions de guerre.

Il faut aussi veiller, dans l'organisation des Concours inter-

nationaux, à maintenir la France au rang auquel elle a le droit de prétendre parmi le monde des tireurs.

Il est donc indispensable que les Sociétés chargées d'organiser ces magnifiques et pacifiques tournois qui demandent une profonde connaissance des choses du Tir, une longue et laborieuse organisation, puissent trouver les ressources nécessaires pour faire tout aussi bien que nos voisins d'Italie, qui ont obtenu, cette année, 300.000 fr. pour leur splendide concours International, alors qu'en France on arrive, après d'innombrables et pénibles demandes, à en obtenir 50.000; quels sont ceux qui en France n'applaudissent pas à ces exercices salutaires du Tir et de la gymnastique, qui fortifient le corps et ouvrent l'âme à des sentiments élevés?

Il y a pour moi un intérêt capital, à ce que le jeune soldat arrive au régiment au moins avec le bénéfice d'un dégrossissement préliminaire.

Ne vous paraît-il pas indispensable que ce jeune soldat soit initié à ce que l'on exigera de lui au moment de son incorporation: développement physique, connaissance du Tir, habitude de la marche, principes de respect et d'obéissance?

Qui donc ne désire pas que, le moment venu, tous nos enfants soient prêts à remplir dignement leur devoir de soldat.

N'est-ce pas, je vous le demande, se créer un titre à la reconnaissance du pays, que d'encourager le goût du Tir à l'arme de guerre?

J'ai constaté depuis de nombreuses années que les Sociétés de Tir et de gymnastique peuvent réellement préparer nos futurs défenseurs. Cependant, pour être juste, il faut bien constater qu'au point de vue des principes de respect et d'obéissance desquels je viens de parler, quelques Sociétés ne sont pas encore arrivées à la perfection.

Mais nous savons que l'armée remédiera promptement à cette lacune en enseignant la véritable discipline, au moyen du coude à coude journalier, par cette vie en commun et d'obéissance immédiate, imposée hiérarchiquement et dans laquelle on acquiert la confiance dans ses chefs, l'amour du drapeau et le respect de l'uniforme.

Je désire que l'initiative de nos sociétés patriotiques vienne appuyer les efforts de notre vaillante armée.

Il faut que la France, bien préparée, soit forte et puissante, prête à tous les sacrifices, et devienne encore la grande et invincible nation.

Persistons donc tous, Messieurs, avec vigueur dans nos justes revendications auprès de l'Etat et des corps élus; ayons confiance en eux et espérons qu'ils tiendront à couronner nos efforts pour la noble cause du tir et de la gymnastique.

Pour terminer Messieurs, je suis heureux de pouvoir vous annoncer que, par suite des modifications aux statuts de la Société de Tir de l'Armée territoriale, sur ma demande et sur l'avis unanime du Conseil d'administration, M. le Gouverneur militaire de Lyon a nommé président de cette Société, M. le commandant Berthet, vice-président, qui dirige depuis 7 ans cette admirable association avec autant de dévouement que de zèle.

Œuvre des Plaques Commémoratives

La propagande dans les cantons du département sera reprise en 1899 par une conférence de M. Don-tenville, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Lyon, vice-président de l'Union Patriotique du Rhône.

Cette conférence, fixée au dimanche 22 janvier 1899, aura lieu à Mornant, sous la présidence de MM. Paillasson, conseiller général, et Fillon, maire.

M. Delorme a bien voulu se charger de l'organisation de cette réunion et y apporter tout son dévouement.

D'autre part, l'inauguration des plaques commémoratives à l'Arbresle, d'un commun accord avec M. Fichet, maire, est fixée au dimanche 23 avril prochain.

Enfin, M. Koenig a réussi dans ses premières démarches pour la création de la plaque commémorative à Villeurbanne au cours de l'été 1899.

Le Gérant : FÉLIX SANOZE.

Imp. A. WALTENER. — P. LEGENDRE et C^{ie}, Suc^{rs}. — Lyon.